

DOSSIER DE PRESSE

« VOTEZ SPORT ! »

Le sport au cœur du débat présidentiel 2007

Maison du sport français

**Jeudi 15 février 2006
10h30 – 13h00**



EDITORIAL

Par Henri Sérandour

Président du Comité National Olympique et Sportif Français



« Si nous avons écrit ce livre blanc dans la période où vont se croiser différents projets politiques, c'est bien pour participer au débat d'idées »

Qui sommes-nous ? Que faisons-nous ? Que voulons-nous ? Quel est notre rôle dans la société ? Où voulons-nous aller ? Comment le sport français fonctionne-t-il ? Quelle est la place du mouvement sportif dans sa gouvernance ? Comment la renforcer ?... à ces questions, le Livre Blanc du sport français (ou *La Raison du plus sport – de la contribution du mouvement sportif à la société française*), apporte des réponses et fait des propositions concrètes.

Présenté le 21 septembre 2006, cet ouvrage collégial, destiné aux décideurs des mondes politique, économique, médiatique et sportif lui-même, présente, sur 180 pages d'analyses et d'entretiens, **un état des lieux du sport français, de sa pratique et de sa gouvernance à laquelle le mouvement olympique et sportif entend participer davantage.**

Ce livre n'est pas que l'aboutissement d'une idée, il est aussi le point de départ d'une démarche, celle d'un mouvement sportif sûr de sa place dans la société française et aspirant à un positionnement nouveau permettant de renforcer sa contribution effective à la société française et d'accroître sa représentativité internationale à l'horizon 2024.

Des quinze principales propositions figurant dans le Livre Blanc *La raison du plus sport* (voir p.8), le CNOSF en a extrait quatre qui constituent les supports des thèmes sur lesquels cinq candidats à la Présidence de la République sont invités à donner leur sentiment.

En organisant ce colloque et en le médiatisant, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) espère bien que les engagements des uns et des autres en tant que candidat se traduiront par **des mesures effectives** lorsque le temps de l'élection sera passé et que celui de la mise en œuvre commencera.

Le Livre Blanc du sport français est téléchargeable sur le site Internet du CNOSF : www.franceolympique.com

LE MOUVEMENT SPORTIF, UN ACTEUR MAJEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Avec **15,5 millions de licenciés, 2 millions de bénévoles et 175 000 associations** réparties sur tout le territoire, le mouvement sportif, représenté par le CNOSF, est le premier des mouvements associatifs français : un Français sur quatre y est impliqué et la population dans son ensemble est concernée.

D'après une enquête du CREDOC, il est également celui dont les Français se montrent le plus satisfait, ce qui se retrouve dans la progression constante du mouvement sportif depuis les années 60, tant en termes de résultats internationaux, qu'en nombre de pratiquants, avec notamment une participation plus importante des femmes et des handicapés.

De fait, le mouvement sportif se caractérise désormais par une **diversité** qui fait sa richesse : diversité de publics donc, puisqu'il concerne tous les âges avec des temps de pratique ou des objectifs (de la détente à la performance, de la simple hygiène au haut niveau) très variables, mais également dans la pratique, avec des sports, collectifs ou individuels, organisés en salle, en plein air ou encore en pleine nature, et au niveau des structures (de la micro association au club professionnel).

L'organisation du mouvement sportif français a par ailleurs permis une **continuité de la masse à l'élite** et institué une **solidarité entre les secteurs amateurs et professionnels**.

Comme espace d'apprentissage du respect des règles, des autres et de soi-même, valeurs essentielles à la vie en collectivité et utiles à la société, le sport est reconnu pour sa **dimension sociale et éducative**. Présent de l'enfance à la vieillesse, il joue également un **rôle croissant pour la santé**.

Le sport a désormais un poids économique et médiatique majeur. **Facteur de cohésion sociale, enjeu du sentiment identitaire**, il a également un impact sociétal non négligeable qui ne se limite pas à ses pratiquants ou à son champ d'activité premier. De fait, le sport est désormais un acteur important de nombreux domaines socio-économiques : création et gestion d'emplois, mais aussi aménagement du territoire, santé, tourisme, environnement, action sociale...

Le sport est devenu un **sujet incontournable des acteurs politiques**, essentiel par la pluralité de ses enjeux. Parmi ces derniers, ce sont la gouvernance du sport, son financement, sa reconnaissance comme vecteur éducatif et l'instauration de la notion d'utilité sociale que nous avons considérés comme prioritaires pour le mouvement sportif dans le cadre des débats électoraux actuels.

LA GOUVERNANCE DU SPORT

Une étude récemment menée par la Commission Européenne a montré pour la France, et comparativement à ses proches voisins, que le mouvement sportif bénéficiait d'une forte représentativité au niveau de la population qui en est membre.

Dans le même temps, cette enquête montrait une certaine faiblesse du mouvement sportif dans la gouvernance du sport. D'où une situation paradoxale à propos de laquelle on peut s'interroger pour savoir si elle est explicable par l'organisation actuelle du sport français.

Le mouvement sportif est bien présent dans de nombreuses instances de décision concernant le sport. La concertation existe donc, elle est toutefois organisée dans un cadre qui limite les capacités d'intervention du mouvement sportif.

Impliqué dans de multiples domaines (aménagement du territoire, protection de l'environnement, santé, tourisme, animation, intégration, égalité des chances,...), mobilisé par de nombreux ministères (Justice, Cohésion sociale, Agriculture, Intérieur, ...), le mouvement sportif doit davantage être associé à la prise de décisions et à l'établissement des lois et des politiques sportives.

Il nous faut mettre en place une autre organisation au niveau national qui respecte l'autonomie du mouvement sportif et qui reposerait sur les trois piliers du sport français que sont l'État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif, et à laquelle serait associé le monde économique.

Cela implique que soient reconnues par les partenaires du mouvement sportif ses capacités à contrôler et réguler les activités sportives ainsi que celles à communiquer sur leurs effets.

Une organisation différente au niveau national aurait forcément des répercussions au niveau communal, départemental ou régional.

Le CNOSF tient à réaffirmer que seul un positionnement nouveau du mouvement sportif dans la gouvernance du sport garantirait sa contribution effective à la société française et rejaillirait sur sa représentativité internationale et olympique à l'horizon 2024.

LE FINANCEMENT DU SPORT

En 2003, la dépense sportive française représentait 27,4 milliards d'euros, ou 1,73 % du PIB (hors valorisation du bénévolat).

Elle se répartissait de la façon suivante:

- 14,2 milliards par les ménages
- 6,9 milliards par les communes, surtout en tant que propriétaires d'équipements et employeurs.
- 2,8 milliards par l'État dont 2,2 milliards pour le sport scolaire (Éducation nationale) et 0,6 pour les sports.
- 2,3 milliards par les entreprises (ce montant représentant surtout les droits télévisés et le sponsoring quasi exclusivement concentré sur un petit nombre de sports).

Les collectivités territoriales, et à 88 % les communes, assurent donc plus de 70 % de la dépense publique.

Les rentrées de l'Etat sous forme de TVA peuvent être évaluées à 20 % du montant de ces seules dépenses comptabilisées, soit 5,4 milliards d'euros, ce qui les situe à 9 fois le budget des sports.

Le mouvement sportif participe pleinement à la richesse du pays, directement, par l'activité économique qu'il crée, ou indirectement, par l'apport du bénévolat. Il est par ailleurs acteur dans d'autres domaines économiques tels que l'emploi, l'aménagement du territoire, la santé ou le tourisme, et le lien social qu'il crée est inestimable.

Fort de ce constat et de sa contribution, le mouvement sportif demande donc une augmentation significative du budget public national en faveur de la pratique sportive. Cette augmentation conforterait le rôle sociétal du mouvement sportif, elle serait la meilleure forme de reconnaissance de l'engagement de ses bénévoles et elle aurait un effet en cascade en faveur de l'implication des collectivités territoriales.

Outre cette augmentation, le CNOSF propose une progression minimale du prélèvement ordinaire de 1,78 % à 2,2 % sur le montant des sommes mises sur les jeux organisés par la Française des Jeux pour abonder le Centre National de Développement du Sport (CNDS). Il tient en même temps à réaffirmer son attachement au monopole de la Française des Jeux et, pour des raisons d'éthique et de solidarité, son opposition à la libéralisation des paris sur les rencontres sportives.

Il appelle à des mesures incitatives et pérennes en faveur de l'emploi sportif.

Il souhaite que le mécénat sportif soit davantage encouragé par des mesures en sa faveur et s'engage dans la création d'une fondation du mouvement sportif.

LA RECONNAISSANCE DU SPORT COMME VECTEUR EDUCATIF

Le sport est un vecteur éducatif par l'apprentissage du respect des règles, de la relation aux autres et l'épanouissement personnel qu'il apporte.

Les valeurs enseignées par le sport le rendent éducatif. C'est un outil pédagogique puissant qui représente un apprentissage et une formation uniques, ce que confirment de nombreux témoignages de sportifs de renom. L'activité sportive est en elle-même un formidable outil de culture générale d'autant plus précieux qu'il est concret et accessible à tous.

L'association sportive est un cadre d'expression. Participer à la vie associative c'est apprendre à exercer des responsabilités, à suivre une discipline de groupe et à respecter les autres. 7,3 millions de moins de 15 ans sont membres d'une association sportive. Celle-ci est le premier endroit où les jeunes s'engagent librement, c'est souvent leur première expérience citoyenne. La passion sportive ne suffit pas, elle a besoin de pédagogie. N'est-il pas bien d'apprendre aux jeunes les mérites du dépassement de soi et de la vertu, tout en présentant les écueils de l'irrespect et de l'égoïsme ?

À ses débuts, le sport a été investi d'une fonction éducative pour la jeunesse grâce à une relation préférentielle avec l'école. Au fil du temps, les liens entre les différents acteurs qui pourraient intervenir en faveur du sport scolaire se sont distendus pour des raisons économiques, politiques ou administratives.

Pourtant, un rapprochement entre le mouvement sportif et l'école, le collège, le lycée ou l'université est vital pour permettre aux jeunes de bénéficier pleinement de l'apport de tous. Pour cela, le sport doit être reconnu comme vecteur d'éducation et placé de ce fait comme un élément essentiel de la formation de l'homme.

A partir de cette reconnaissance effective et non simplement admise, il sera possible aux gens de bonne volonté d'unir leurs efforts et leurs actions dans un contexte de prévention et d'épanouissement.

L'INSTAURATION DE LA NOTION D'UTILITE SOCIALE

Le club sportif a évolué de la réponse à une demande de pratique sportive à une association citoyenne. Il est désormais un lieu de socialisation des adhérents et de renforcement du lien social, un lieu de mixité qui lie des personnes de conditions sociales ou économiques différentes, de confessions ou d'origines diverses, valides ou handicapées. C'est un repère stable pour une population de plus en plus mobile.

Avec des missions de plus en plus élargies, c'est un lieu citoyen, d'intégration et de solidarité qui donne identité et fierté. Le club sportif offre une réelle contribution sociale, notamment dans les contextes de la ruralité ou des banlieues. Il fédère des personnes autour d'un code sportif et social, il est bien plus que du sport

La pratique du sport participe à la réduction des risques liés à la sédentarisation (obésité, athérosclérose...). Elle permet de mieux appréhender les effets de l'allongement de la durée de la vie. La pratique apporte un bien être physique et mental. Le sport est un moyen de réalisation de la personnalité et permet à tous de s'épanouir.

Les clubs oeuvrent majoritairement sous l'action de bénévoles. Bien que seulement organisés pour une ou des pratiques sportives, ils sont souvent au service de la collectivité. Ils ont su repérer et répondre aux besoins sociaux, par des activités, des services et des modes d'action relevant de l'intérêt général. Ils sont d'ailleurs de plus en plus sollicités voire interpellés pour apporter leur efficacité dans la lutte contre les violences et les incivilités.

Le CNOSF préconise d'instaurer une reconnaissance d'utilité sociale, et ce d'autant plus que l'Union Européenne souligne dans le projet actuel de constitution européenne l'importance de la fonction sociale du sport et a relevé sa spécificité dans la directive sur les services en l'incluant dans les services d'intérêt général non-économiques.

Cette reconnaissance d'utilité sociale permettrait aux clubs de mettre en avant leurs projets d'intérêt général. Elle leur donnerait des droits en contrepartie de leurs devoirs, et pas seulement en fonction de leurs résultats sportifs.

De plus, cette reconnaissance valoriserait davantage le bénévolat, évalué dans le sport à 167 000 équivalents temps pleins en 2002. Elle inciterait à la mise en place de mesures pour favoriser l'accès des bénévoles aux responsabilités.

Enfin dans le cadre de cette mission d'utilité sociale le mouvement sportif entend inscrire son action dans un objectif de santé publique s'appuyant sur les bénéfices de la pratique sportive pour le plus grand nombre.

DES PROPOSITIONS POUR DEMAIN

- 1** – Un positionnement affirmé du mouvement olympique et sportif dans la gouvernance du sport.
- 2** – La reconnaissance d'utilité sociale du sport confirmant le rôle sociétal du mouvement olympique et sportif.
- 3** – La reconnaissance officielle du sport comme vecteur d'éducation.
- 4** – La participation active du mouvement olympique et sportif à la santé publique par la pratique sportive.
- 5** – La progression de 1,78 % à 2,2 % du prélèvement sur le montant des recettes de la Française des Jeux pour abonder le CNDS.
- 6** – La création d'une fondation nationale du sport reconnue d'utilité publique et l'amélioration des mesures en faveur du mécénat d'entreprise.
- 7** – L'adoption de mesures favorisant l'accès des bénévoles aux responsabilités.
- 8** – La mise en place d'une stratégie concertée de présence et de rayonnement international animée par le CNOSF.
- 9** – L'organisation de conférences régionales du sport.
- 10** – La reconnaissance sociale de l'athlète de haut niveau et la création d'un statut d'entraîneur de haut niveau.
- 11** – La construction et la rénovation des équipements sportifs en prenant en compte l'accès facilité aux personnes handicapées.
- 12** – L'application de la loi permettant l'enseignement de l'EPS pour les scolaires handicapés dans le cadre de l'Education nationale et du secteur protégé.
- 13** – La reconnaissance des diplômes fédéraux à des fins d'emplois rémunérés.
- 14** – L'augmentation du nombre de cadres techniques afin de pouvoir répondre aux besoins des fédérations.
- 15** – La participation à une chaîne sportive sur la TNT.

QUELQUES CHIFFRES CLES

15 773 985 licenciés sportifs en 2005¹

2 000 000 bénévoles, soit 25 % du bénévolat national² (2005) soit 167 000 équivalents temps pleins (2002)

175 000 associations sportives

100 903, les emplois des secteurs « gestion d'installations sportives » et « autres activités sportives »³ en 2004

108 fédérations sportives affiliées

33 médailles obtenues aux Jeux olympiques d'été d'Athènes 2004 (7^{ème} place mondiale)

27.4 milliards d'euros, la dépense sportive en France en 2003, soit 1,73% du PIB⁴

14.20 milliards d'euros, la consommation des ménages en biens et services sportifs en 2003⁵

9 médailles obtenues aux Jeux olympiques d'hiver de Turin 2006 (10^{ème} place mondiale)

0,1 % du budget de la Nation consacré au sport

¹ Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées par le MJSVA

² INSEE, Economie et statistiques, n°372, février 2005

³ Données UNEDIC

⁴ Données INSEE/MJSVA

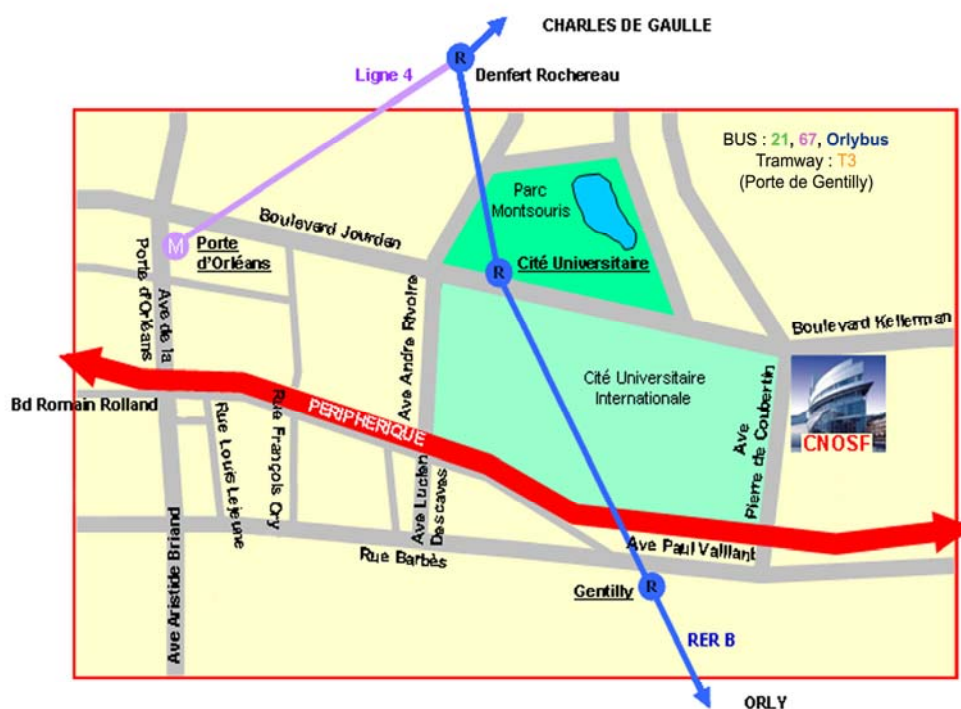
⁵ INSEE, comptes nationaux, 2003

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACTS

Organisation : cabinet@cnozf.org – 01 40 78 28 50
Presse : communication@cnozf.org – 01 40 78 28 75 / 76

ACCES



Comité National Olympique et Sportif Français
Maison du sport français
1, avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13
01 40 78 28 00

